

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 MAI 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
05/5/26
DOSSIER N°6911**

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE AGRICOLE -
SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Jérémie SAUTY, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALÉIX à Marie-Christine BUNLON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE AGRICOLE -
SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-05/5/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions suivantes pour un montant global de :

- **4 600 €** concernant l'organisation de foires-concours de droit privés :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	SUBVENTION SOLLICITÉE EN 2025	DÉCISION
Comité de la Foire de FÉNIERS	Foire concours ovine du 31 août 2024**	Non précisé	800 € en 2023 0 € en 2024	-	800 €
Foire Primée de BONNAT	Foire organisée le 1er septembre 2025	Non précisé	800 € en 2023 800 € en 2024	800 €	Ajournement
Comité des fêtes de BOUSSAC	Championnat de France de tonte de moutons 2025	Commune : 2 000€	0 €	5 000 €	3 000 €

- **800 €** concernant l'organisation de Comices Agricoles :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	SUBVENTION SOLLICITÉE EN 2025	DÉCISION
Comice Agricole de GENOUILLAC	Accompagnement financier pour l'organisation du Comice Agricole le samedi 13 septembre 2025	Non précisé	0 € en 2023 400 € en 2024	-	400 €
Comice Agricole de Dun le Palestel	Accompagnement financier pour l'organisation du Comice Agricole le 16 août 2025	Non précisé	800 € en 2023 0 € en 2024	-	400 €

- **4 300 €** concernant le domaine des Associations Agricole :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	SUBVENTION SOLLICITÉE EN 2025	DÉCISION
Association PEPI'NONIERE	Accompagnement financier pour promouvoir et défendre une agriculture locale et respectueuse	L'État : 3 700€ Région : 5 033€ M S A : 3 500€	/	1 500 €	300 €
Association Départementale des Piégeurs de la Creuse	Accompagnement financier pour la Protection de la faune et de la Flore	Non précisé	800€ en 2023 0 € en 2024	1 000 €	1 000 €

Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine	Accompagnement financier pour Développer et coordonner la pratique du Pastoralisme	CD 19 : 4 000€ PNR : 5 000€ FEADER : 35 000 €	2 000 € en 2023 2 000 € en 2024	4 000 €	2 000 €
Association des lieutenants de Louveterie de la Creuse	Accompagnement financier pour la Protection du monde Agricole et dans l'intérêt général de la population	Non précisé	1 500 € en 2023 1 500 € en 2024	1 750 €	1 500 €
SOLAGRO	Accompagnement financier pour la consolidation de la démarche de qualification Haute Valeur Naturelle	CD 19 : 15 000 €	/	15 000 €	1 500 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental :

- Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 6312.- Sous compte Foires concours Organismes Privés
- Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 6312
- Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 6312 – Sous compte Subvention comices

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET